



DÉPARTEMENT

CHER

CANTON

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

COMMUNE

CORNUSSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

du 26 février 2015

L'an 2015 et le 26 février à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du Conseil municipal à la Mairie, sous la présidence d'Édith RAQUIN, Maire.

Présents : Mme RAQUIN Édith, Maire, Mmes : GUÉZET Carole, RICHTIN Marie-Ange, MM : BISSON Philippe, FOURRÉ Jean-François, LEMAHIEU Daniel, PÉNARD Jean-Louis.

Absents ayant donné procuration : Mmes : HERBERT Aurore à Mme RAQUIN Édith, MANGANE Sandrine à M. PÉNARD Jean-Louis, M. GUIHARD Olivier à M. BISSON Philippe.

Absent : M. MOMOT Hervé

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 20 février 2015

Date d'affichage : 20 février 2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint Amand Montrond le 2 mars 2015
et publication ou notification du 2 mars 2015 sur le panneau d'affichage de la mairie.

A été nommé secrétaire : M. PÉNARD Jean-Louis

Le compte-rendu du 14 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.



Délibération 2015 - 08 : Investissements anticipés 2015.

Madame Le Maire rappelle qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Soit pour l'exercice 2015 :

- **Dépenses Budget Investissement 2014 : 507 401€ x 25% = 126 850 €**

Le conseil Municipal, à l'unanimité, par 10 voix pour, décide par rapport aux engagements qui ne peuvent supporter de report au-delà d'avril 2015, de répartir la somme de 126 850 euros de la façon suivante :

- Peinture Murs Salle des Fêtes : 21318 / 24	->	6 500 €
- Rideaux Salle Conseil : 2188 / 23	->	2 800 €
- Borne Incendie : 21568 / 26	->	2 500 €
- Grille Protection : 2188 / 15	->	700 €
- Aménagement PAVE : 2315 / 68	->	109 450 €
- Matériels pour service technique : 2188 / 15	->	1 000 €
- Portail école : 21312 / 11	->	3 400 €
- Fournitures NAP : 2188 / 29	->	500 €

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2015 - 09 : Accord pour la dématérialisation des pièces jointes via PES V2 (Protocole d'échanges sécurisés avec la Trésorerie) et la signature électronique.

Madame Le Maire expose que la direction générale des finances publiques a engagé un plan d'action sur la dématérialisation dans le secteur public. La commune doit s'engager dans ce nouveau processus pour échanger avec la trésorerie.

La dématérialisation portera sur :

- Les titres de recettes, les mandats de dépenses et les factures.
- Les états de paye.
- Les délibérations et arrêtés, les pièces justificatives des dépenses et recettes.
- Pièces contractuelles.
- Documents budgétaires.

Le certificat électronique permettra la signature électronique des fichiers au format PES (Bordereaux de mandats et recettes, ...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité par 10 voix pour,

- donne son accord pour la dématérialisation des pièces jointes via PES PJ et la signature électronique des fichiers.
- autorise Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2015 - 10 : Installation de prises sur des candélabres par le SDE 18.

Madame Le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il serait souhaitable d'installer sur 8 candélabres (en profitant des travaux réalisés par le SDE 18) afin de faciliter la pose des guirlandes de Noël.

À cet effet, elle leur soumet le devis présenté par le SDE 18 pour un montant HT de 3 976.50 et conformément aux modalités adoptées par le comité syndical du SDE 18, la participation demandée à la commune serait de 50%, soit un montant HT de 1 988.25 €.

À l'unanimité, par 10 voix pour, le conseil municipal accepte cette dépense et autorise Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2015 - 11 : Travaux urgents sur le réseau d'eau pluviale.

Madame Le Maire explique aux conseillers municipaux que durant l'exécution de son chantier dans le bourg, la société TP Marcel lors d'ouverture de tranchées a découvert des buses en très mauvais état s'agissant de buses agricoles non armées. Il devient urgent de les remplacer pour ne pas mettre en péril notre réseau d'eau pluviale.

À cet effet, elle leur présente le devis de la société TP Marcel, qui n'a pas été mis en concurrence du fait de leur présence sur la commune pour des travaux identiques, d'un montant HT de 8 005.20 €.

À l'unanimité, par 10 voix pour, le conseil municipal accepte cette dépense et autorise Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2015 - 12 : Convention avec le Centre de Gestion des Routes

Départementales de Sancoins pour des travaux avec emprise sur les RD 15 et RD 102 dans le cadre de l'opération « Cœur de village ».

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) de Cornusse prévoit de nombreux travaux avec emprise sur la RD 15 (Route des Bourdelins, Route de Raymond) et la RD 102 (Route de Bengy).

Le Centre de Gestion des Routes Départementales de Sancoins est favorable à ces travaux de circulation, de stationnement et de sécurisation sur notre territoire communal. A cet effet, il nous prodigue des conseils et désire recenser tous travaux avec emprise sur le domaine public.

À l'unanimité, par 10 voix pour, le conseil municipal autorise Madame Le Maire à signer toutes conventions utiles avec le Conseil Général et à inscrire au budget 2015 le montant de ces réalisations.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2015 - 13 : Demande de subvention à la CAF pour la construction des sanitaires sur l'Aire des Peupliers.

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le cadre des nouvelles activités scolaires, la construction d'un vestiaire avec sanitaire sur notre terrain de sport devenait indispensable pour les scolaires lors des activités sportives.

Elle soumet aux conseillers que la commune de Cornusse est éligible à une subvention de la CAF.

À l'unanimité, par 10 voix pour, le conseil municipal mandate Madame Le Maire à demander des devis pour la construction de ce vestiaire et à solliciter une subvention auprès de la CAF.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)